



Réunion ordinaire du conseil

PROCÈS-VERBAL

**le lundi 30 mai 2022
19 h 00**

- Conseil: Paula Assaly, maire
Lawrence Bogue, conseiller
Raymond Campbell, conseiller
André Chamaillard, conseiller
Robert Lefebvre, conseiller
- Absence motivée: Yves Paquette, conseiller
Antonios Tsourounakis, conseiller
- Personnel présent: Samuel Cardarelli, directeur général par intérim et directeur des loisirs et du tourisme
Myriam Longtin, greffière
Philippe Timbers, trésorier
Jonathan Wilson, directeur des travaux publics et d'ingénierie
Céleste Cordonnier, urbaniste
Normand Beauchamp, chef des pompiers
Martin Perron, surintendant des services environnementaux
Renée Périgny, gestionnaire en ressources humaines
Lora Gut, greffière adjointe par intérim

1. Vision et ouverture de la réunion

Le conseiller Raymond Campbell récite la vision de la Ville et Madame le maire, la reconnaissance du territoire.

La réunion est ouverte à 19 h 00.

Réunion tenue à distance et disponible en direct par l'entremise de Microsoft Teams.

R-153-22

Proposé par Lawrence Bogue

Appuyé par André Chamaillard

Qu'il soit résolu d'ouvrir la réunion à 19 h 00.

Adoptée

R-154-22

Proposé par Robert Lefebvre

Appuyé par Raymond Campbell

Qu'il soit résolu de suspendre la sous-section 67(4) i. du règlement N° 20-2005 stipulant que les réunions de conseil et les consultations publiques liées au zonage seront tenues dans la salle du conseil et par voie électronique, à partir du 30 mai 2022 jusqu'au 1^{er} août 2022.

Adoptée

2. Adoption de l'ordre du jour

R-155-22

Proposé par Lawrence Bogue

Appuyé par Raymond Campbell

Qu'il soit résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

3. Déclarations de conflits d'intérêts

Aucune.

4. Adoption des procès-verbaux

R-156-22

Proposé par Lawrence Bogue

Appuyé par Robert Lefebvre

Qu'il soit résolu d'adopter le procès-verbal du 25 avril 2022 tel que présenté.

Adoptée

R-157-22

Proposé par Raymond Campbell

Appuyé par André Chamillard

Qu'il soit résolu d'adopter le procès-verbal du 4 mai 2022 tel que présenté.

Adoptée

5. Rapports du maire et des conseillers

Aucun.

6. Présentations

6.1 MNP, réf. : présentation des états financiers 2021

M. Gérald Gauthier de MNP, présente les états financiers 2021 au conseil.

M. Gérald Gauthier quitte la réunion à 19 h 34.

6.2 Taxi, réf. : demande de Hawkesbury Taxi pour réviser le règlement 37-2004

L'administration procèdera à la rédaction d'un rapport et d'une résolution pour présenter le sujet à la réunion ordinaire du 16 juin 2022.

7. Délégations

Aucune.

8. Période de questions

Aucune.

9. Sujets pour action

9.1 Demande d'autorisation de morcellement au 232 rue Nelson Est

R-158-22

Proposé par Lawrence Bogue

Appuyé par André Chamaillard

Attendu que la demande d'autorisation reçue des Comtés unis de Prescott et Russell N° B-032-2022, concernant la propriété située au 232, rue Nelson Est reflète les intentions de la Déclaration des principes provinciale, et;

Attendu que la demande est conforme au Plan officiel des Comtés unis de Prescott et Russell, et;

Attendu que les demandes respectent les intentions du Plan officiel de la Corporation de la ville de Hawkesbury et du Règlement de zonage N° 20-2018.

Qu'il soit résolu de supporter ladite demande d'autorisation en vertu de l'article 53(1) de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, L.R.O. 1990, tel que recommandé au document 2022_REC_33.

Adoptée

9.2 Conditions d'approbation du Plan préliminaire de lotissement – Projet Le Mont Roc, GD Holding Ltd.

Le conseiller Robert Lefebvre mentionne l'importance d'évaluer si le développement est propice à la région où le développement est proposé

et non juste de suivre le plan provincial. Il est inquiet pour la densité du projet et le manque de maison unifamiliale dans la proposition, qui, à son avis, devrait être plus élevé. Il est aussi inquiet du règlement de zonage qui permet d'avoir une unité de jumelée et d'avoir une unité secondaire sur la propriété; deux unités de jumelées pourraient potentiellement devenir un quadruplex tout en respectant le règlement de zonage de la ville. Il comprend le besoin de logements, mais comprends aussi les inquiétudes des citoyens. Il a donc de la difficulté à adopter cette résolution en raison du manque d'information. Selon M. Lefebvre, il faut garder du développement approprié pour la région et non seulement suivre le plan de la province.

Le conseiller Lawrence Bogue croit que ce genre de développement serait bon pour la ville et pour les Comtés unis de Prescott et Russell. Il est en faveur d'adopter la proposition telle que présentée.

Le conseiller Raymond Campbell est d'accord avec les inquiétudes présentées par M. Lefebvre. Il aurait aimé voir plus de maisons unifamiliales proposées dans le projet, qui feraient dos aux maisons unifamiliales existantes. Le conseiller André Chamaillard est aussi inquiet concernant la permission du règlement de zonage qui permet une seconde unité locative.

R-159-22

Proposé par Lawrence Bogue

Appuyé par André Chamaillard

Attendu que la demande complète d'approbation du Plan préliminaire de lotissement a été reçue par les Comtés unis de Prescott et Russell le 31 janvier 2022, et;

Attendu que la réunion publique requise par l'article 51 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, L.R.O. 1990, dans sa forme modifiée, a été tenue le 28 mars 2022, et;

Attendu que les commentaires de la réunion publique et des personnes intéressées ont été collectés et sont présentés dans le rapport, et;

Attendu que le propriétaire précédent a déjà fourni l'équivalent de 5% de l'aire de la propriété pour fins de parcs par la création du parc Sidney, tel que requis par le règlement N° 13-2022, et;

Attendu que le projet, tel que soumis nécessitera un amendement au règlement de Zonage N° 20-2018, et;

Attendu que le groupe GD Holding Ltd devra signer une entente de lotissement avec la Corporation de la ville de Hawkesbury conformément à l'article 51 (26) de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, L.R.O. 1990, dans sa forme modifiée.

Qu'il soit résolu de consentir aux conditions présentées dans ce rapport et à l'approbation du plan de lotissement préliminaire proposé, tel que recommandé au document 2022_REC_34.

Rejetée

Mme Céleste Cordonnier quitte la réunion à 20 h 03.

9.3 Entente d'entraide mutuelle et automatique avec la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge

R-160-22

Proposé par Raymond Campbell

Appuyé par Robert Lefebvre

Attendu qu'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie a été élaboré par la firme Pomax, et;

Attendu que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie a été déposé au conseil municipal et accepté le 12 avril 2021, et;

Attendu que la recommandation N° 17 du rapport de situation est d'entrer en discussion avec les services des incendies de la région pour le partage de ressources, des véhicules d'intervention, et des partenariats pour l'achat d'équipements, et;

Attendu qu'une présentation a été faite au comité plénier du 22 mars 2022 à l'égard de la conclusion d'entente d'entraide automatique et mutuelle avec la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge et plusieurs autres municipalités, et;

Attendu qu'une demande a été faite par la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge afin de conclure une entente d'entraide automatique et mutuelle avec la Ville de Hawkesbury, et;

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la ville de Hawkesbury de conclure une telle entente.

Qu'il soit résolu d'autoriser le maire et la greffière à conclure une entente d'entraide automatique et mutuelle avec la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge et qu'un règlement soit adopté à cet effet, tel que recommandé au document 2022_REC_35.

Adoptée

9.4 Politique sur la déconnexion du travail

R-161-22

Proposé par Robert Lefebvre

Appuyé par Raymond Campbell

Attendu que la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi* a été modifiée pour ajouter l'exigence que les employeurs de 25 personnes ou plus sont tenus de mettre en place une politique écrite sur la déconnexion du travail, et;

Attendu que l'échéancier donné par la province pour adopter cette politique est le 2 juin 2022.

Qu'il soit résolu d'adopter la politique RH-P-2022-02 sur la déconnexion du travail, tel que recommandé au document 2022_REC_38.

Adoptée

9.5 Politique sur les téléphones cellulaires

R-162-22

Proposé par Raymond Campbell

Appuyé par Lawrence Bogue

Attendu que la Ville n'a pas une politique consacrée à l'utilisation des téléphones cellulaires, outil devenu indispensable pour plusieurs rôles au sein de la Ville, et;

Attendu que la Politique de sécurité des systèmes d'information et des appareils électroniques, adoptée en 2013 contient des dispositions désuètes sur les téléphones cellulaires et ne contient pas de directives suffisantes sur le bon usage des téléphones cellulaires au travail.

Qu'il soit résolu d'adopter la Politique RH-P-2022-01 en matière de téléphonie cellulaire, tel que recommandé au document 2022_REC_39.

Adoptée

9.6 Informations sur les mesures interdites après le jour de déclaration de candidature (Lame Duck) – élections 2022

R-163-22

Proposé par Robert Lefebvre

Appuyé par André Chamaillard

Attendu que l'article 275 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, S.O. 2001 ch. 25 (la Loi) énonce que les actions du conseil pourraient être restreintes après la nomination et/ou après le jour du scrutin, et;

Attendu que l'article 23.1 de la Loi stipule que le conseil est autorisé à déléguer certains pouvoirs et fonctions, et;

Attendu qu'il est important d'expliquer la période de mesures interdites et de s'organiser pour que les règlements nécessaires soient en place pour assurer une continuité des services et d'éviter les délais en cas de période de mesures interdites.

Qu'il soit résolu de recevoir les informations sur les mesures interdites après le jour de déclaration de candidature, et de demander à la greffière de rédiger le règlement nécessaire avant le jour de déclaration de candidature (le 19 août 2022) afin de déléguer l'autorité nécessaire au directeur général, du 19 août 2022 au 14 novembre 2022, tel que recommandé dans le document 2022_REC_36.

Adoptée

9.7 Renouvellement des assurances de la Ville pour 2022-2023

R-164-22

Proposé par Robert Lefebvre

Appuyé par André Chamaillard

Attendu que l'assurance de la Ville vient à échéance le 1^{er} juin 2022, et ;

Attendu que le marché des assurances vit une période encore difficile, faisant en sorte que les primes augmentent considérablement, et ;

Attendu que la situation actuelle n'est pas idéale pour procéder à un appel d'offres public.

Qu'il soit résolu de renouveler le contrat d'assurance avec la compagnie BFL au montant de 545 435.00 \$ plus la taxe provinciale de 8%, selon la proposition datée du 26 mai 2022, tel que recommandé au document 2022_REC_37.

Adoptée

9.8 50e anniversaire du Club d'Âge d'Or 50 de Hawkesbury

R-166-22

Proposé par Robert Lefebvre

Appuyé par Raymond Campbell

Qu'il soit résolu de tableer la résolution et de rapporter le sujet en septembre.

Adoptée

10. Règlements

10.1 N° 28-2022 entente d'entraide mutuelle et automatique avec la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge

1re lecture - adopté

2e lecture - adopté

3e lecture - adopté

10.2 N° 29-2022 pour prélever et imposer aux propriétés évaluées certains taux aux fins mentionnées ci-dessous, pour l'aménagement local et de prévoir des pénalités et des intérêts pour le défaut de paiement pour 2022

1re lecture - adopté

2e lecture - adopté

3e lecture - adopté

11. Avis de motion

Aucun.

12. Rapports des services et demandes d'appui

12.1 Rapports mensuels

R-167-22

Proposé par Lawrence Bogue

Appuyé par André Chamaillard

Qu'il soit résolu de recevoir le rapport mensuel du 19 mars au 19 mai 2022.

Adoptée

12.2 Comptes fournisseurs

R-168-22

Proposé par Robert Lefebvre

Appuyé par Raymond Campbell

Qu'il soit résolu de recevoir les comptes fournisseurs des mois de mars et avril 2022.

Adoptée

13. Période de questions des membres du conseil et commentaires du directeur général par intérim

Des questions sont posées.

13.1 Suivi du directeur général par intérim

M. Normand Beauchamp informe le conseil des événements météorologiques survenus le 21 mai dernier.

M. Samuel Cardarelli profite de l'occasion pour remercier les employés qui sont venus aider.

Messieurs Timbers, Beauchamp, Perron et Wilson quittent la réunion à 21 h 15.

14. Réunion à huis clos

R-169-22

Proposé par Robert Lefebvre

Appuyé par Lawrence Bogue

Qu'il soit résolu de tenir une réunion à huis clos à 21 h 15 pour discuter de l'article 14.1 selon le paragraphe 239 (2) d) de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, car les discussions concernent les relations de travail.

Adoptée

R-170-22

Proposé par Raymond Campbell

Appuyé par André Chamaillard

Qu'il soit résolu que le Conseil retourne en réunion publique à 21 h 16.

Adoptée

14.1 Ajustement salarial du directeur général par intérim

Pour discussion.

15. Règlement de confirmation

15.1 N° 30-2022 pour confirmer les délibérations du conseil

1re lecture - adopté

2e lecture - adopté

3e lecture - adopté

16. Ajournement

R-171-22

Proposé par André Chamaillard

Appuyé par Lawrence Bogue

Qu'il soit résolu d'ajourner la réunion à 21 h 22.

Adoptée

Paula Assaly, maire

Myriam Longtin, greffière